

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00676 Numéro SIREN : 794 112 128 Nom ou dénomination : A CASA SERENA

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 6825

Désignation de l'entreprise **SAS A CASA SERENA**Néant ☐Adresse de l'entreprise **1 RUE GRANDE****83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL**Numéro SIRET * **7 9 4 1 1 2 1 2 8 0 0 0 1 0**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010 77 700	012	77 700	77 700		
	Autres *	014 6 450	016 6 450				
	Immobilisations corporelles *	028 103 436	030 68 365	35 071	34 999		
	Immobilisations financières * (1)	040 3 587	042 3 587	3 587	3 387		
Total I (5)		044 191 173	048 74 815	116 358	116 086		
ACTIF CIRCULANT	Stocks						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		3 257		
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068 2 091	070 2 091	2 091			
	Autres * (3)	072 387	074 387	387	11 733		
	Valeurs mobilières de placement	080 10 000	082 10 000	10 000			
	Disponibilités	084 1 695	086 1 695	1 695	1 812		
	Charges constatées d'avance *	092	094		255		
Total II		096 14 172	098 14 172	14 172	17 057		
Total général (I+II)		110 205 345	112 74 815	130 530	133 142		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 2 000	120 2 000	2 000	2 000		
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126 200	126 200	200	200		
	Réserves réglementées *	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132 54 000	24 000			
	Report à nouveau	134 26 926	134 23 540	23 540			
	Résultat de l'exercice	136 1 522	136 33 386	33 386			
	Provisions réglementées	140	140				
	Total I	142 84 648	142 83 126	83 126			
	Total II	154	154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156 5 641	156 8 999	8 999			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 482	166 1 597	1 597			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 32 050	172 39 758	39 420			
	Produits constatés d'avance	174	174				
Total III		176 45 882	176 50 016	50 016			
Total général (I + II + III)		180 130 530	180 133 142	133 142			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 11 533			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2022

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS A CASA SERENA										Néant				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 1										Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209							210					
	Production vendue	biens			215							214				
		services *			217							218		130 668 198 692		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222				
	Production immobilisée *											224		1 103 2 295		
	Subventions d'exploitation reçues											226		53 841 26 766		
	Autres produits											230		16 052 1 783		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												232		201 663 229 535		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234				
	Variation de stock (marchandises) *											236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238		65 240 75 793		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240		3 257 269		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242		58 617 53 718		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		2 099						244		4 013 3 143		
	Rémunérations du personnel *											250		48 249 46 094		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252		11 632 3 109		
	Dotations aux amortissements *											254		11 261 11 782		
	Dotations aux provisions											256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259										262		551 4 400	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260													
Total des charges d'exploitation (II)												264		202 819 198 309		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		(1 156) 31 226		
Produits financiers (III)												280		33		
Produits exceptionnels (IV)												290		2 730 3 437		
Charges financières (V)												294		51 82		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347										300		52		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
Impôts sur les bénéfices *												306		1 177		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		1 522 33 386		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312		1 522 314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318				
	Provisions non déductibles *											322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247										330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)								249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997				
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies A)		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991				342		
	Divers (dont ZFA NG (44 quaterdecies))	345		Investissements outre-mer		344		Crédit d'impôt sur le revenu en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser - BUI (art 44 septies octies)		992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993				
														350 53 647		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352		354 52 125		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370		372 52 125		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

[illegible]

Détail des déductions diverses		
AIDE COVID-19 NON IMPOSABLE		53 647
Total des déductions diverses	350	53 647

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SAS A CASA SERENA**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	77 700	402		404		406	77 700	77 700
	Autres	410	6 450	412		414		416	6 450	6 450
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	440	5 091	442		444		446	5 091	5 091
	Installations générales, agencements divers	450	73 325	452	11 333	454		456	84 658	84 658
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	13 688	472		474		476	13 688	13 688
Immobilisations financières		480	3 387	482	2 00	484		486	3 587	3 587
TOTAL		490	179 640	492	11 533	494		496	191 173	191 173
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	6 450	502		504		506	6 450	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 555	532	712	534		536	3 267	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	48 036	542	8 504	544		546	56 540	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560	6 513	562	2 045	564		566	8 558		
TOTAL		570	63 554	572	11 261	574		576	74 815	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
					5	19 % 6	15 % ou 12,5 % 7	0 % 8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-C AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Désignation de l'entreprise : **SAS A CASA SERENA**

31/12/2021

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	5 2 12 5
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	5 2 12 5

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 6 32 6
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 2 08 5
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SAS A CASA SERENA				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	130 668
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	130 668
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	1 103
Subventions d'exploitation reçues				113	53 841
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	16 039
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	70 995
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	80 832
Variation négative des stocks				145	3 257
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	22 793
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	551
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	107 433
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	94 230
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	94 230
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	130 668	Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée de ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art.38 de l'annexe III du CGI.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 7 9 4 1 1 2 1 2 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CASA SERENA

ADRESSE (voie)

1 RUE GRANDE

CODE POSTAL

83600

VILLE

LES ADRETS DE L' ESTEREL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS
CORRESPONDANTES

904

200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

COMPERO

Prénom(s)

BENEDICTE

Nom marital

% de détention

80.00

Nb de parts ou actions

160

Naissance :

Date

090779

N° Département

08

Commune

CHARLEVILLE ME

Pays

Adresse :

N°

Voie

QUARTIER DES MANONS

Code postal

83600

Commune

LES ADRETS DE L' ESTEREL

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

SOAVI

Prénom(s)

OLIVIER, REGIS, CLAUDE

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

010971

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

Adresse :

N°

Voie

QUARTIER DES MANONS

Code postal

83600

Commune

LES ADRETS DE L' ESTEREL

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS A CASA SERENA

1 RUE GRANDE

83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Certifier conforme à l'original

La Présidente

Benedicte Coupero



CAMPANELLA ET ASSOCIES SAS
33 AVENUE DES MIMOSAS

06110 LE CANNET
0492187979

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Disponibilités en Euros	X
Charges à payer	X
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 130 530.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 130 668.11 Euros et dégageant un bénéfice de 1 522.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Mise en location gérance depuis le 01/11/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
aucune

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	200			200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	77 700			77 700	
Total	77 700			77 700	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	2 090
Total	2 090

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	3 671
Total	3 671

Mme COMPERO Bénédicte, Présidente actionnaire de la SAS a perçu une rémunération nette de 3 671 euros

PV D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SAS A CASA SERENA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RCS FREJUS 794 112 128

L'an deux mille vingt deux et le 29 juin à 11 heures,

Les associés de la SAS **A CASA SERENA**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 Euros, divisé en DEUX CENT actions, dont le siège social est à 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL, 1 RUE GRANDE, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation verbale faite par le Président à chacun des actionnaires,

L'Assemblée est présidée par Madame **COMPERO Bénédicte**, Présidente de la SAS,

Sont présents :

Madame **COMPERO Bénédicte**.....propriétaire de.....160 Actions
Monsieur **SOAVI Olivier**propriétaire de.....40 Actions
Soit ensemble.....200 Actions

La présidente déclare alors l'assemblée en mesure de délibérer valablement car régulièrement constituée.

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, approbation des comptes du dit exercice et quitus au Président.

Affectation du résultat de l'exercice.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- le bilan, le compte d'exploitation générale, l'annexe, le texte des résolutions proposées.

La présidente déclare que les documents prescrits par la loi ont été à la disposition des associés au siège social plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

La collectivité des associés lui donne acte de sa déclaration.

Puis la présidente donne lecture de son rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour.

0.5
BL

PREMIERE RESOLUTION

Convocation verbale : l'Assemblée des actionnaires approuve le mode de convocation verbale utilisé par la Présidente, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toute prohibitions ou nullités y relatives.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2021** approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

Pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021

CHIFFRES D'AFFAIRES	:	130 668 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	:	53 841 €
PRODUCTION STOCKEE	:	0 €
PRODUCTION IMMOBILISEE	:	1 103 €
AUTRES PRODUITS	:	16 052 €
CHARGES D'EXPLOITATION	:	202 819 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	:	(1 156) €
PRODUITS FINANCIERS	:	0 €
CHARGES FINANCIERES	:	51 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	:	2 730 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	:	0 €
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	:	0 €
RESULTAT COMPTABLE	:	1 522 €

Elle donne en conséquence quitus plein et entier à la Présidente pour l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **1 522 Euros** de l'exercice clos le **31 décembre 2021** de la manière suivante :

- Au compte **Autres Réserves** pour **1 000 Euros**.
- Au compte **Report A Nouveau Débiteur** pour **522 Euros**.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Q.S.
PR

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes ne contiennent pas des dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur des présentes, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CLOTURE DE SÉANCE

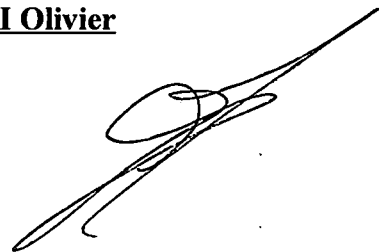
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les actionnaires.

COMPERO Bénédicte

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

SOAVI Olivier

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.

SAS A CASA SERENA
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000 Euros
Siège social :
1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RCS FREJUS 794 112 128

A.G.O. DU 29.06.2022

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles L.227-10 du Code de Commerce, relatif aux conventions dans lesquelles un président ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé.

Ces conventions pour l'exercice clos le **31 décembre 2021** sont :

La rémunération nette de la Présidente, **Madame COMPERO Bénédicte**, s'est élevée du **01.01.2021** au **31.12.2021** à **3 671 Euros**.

La rémunération nette de l'associé, **Monsieur SOAVI Olivier**, s'est élevée du **01.01.2021** au **31.12.2021** à **16 545 Euros**.

Fait à Les Adrets de l'Estérel,
Le 11 juin 2022

La Présidente,
Madame COMPERO Bénédicte



SAS A CASA SERENA

au capital de 2 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 1 RUE GRANDE
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

RAPPORT DE LA PRESIDENCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 131 770.66 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 200 986.68 Euros, soit une diminution de 34.44- %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 1 522.41 Euros, soit 1.16 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 204 392.97 Euros contre 233 005.51 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 12.28- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 202 870.56 Euros contre 199 619.67 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 1.63 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 59 880.92 Euros et représentent 45.44 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 21.70 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 11 261.00 Euros et représentent 8.55 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 1 207.30 Euros soit 0.92 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court



terme) :

Exercice précédent	13 545.07 -	50 016.34 =	36 471.27-
Exercice en cours	14 172.44 -	45 881.67 =	31 709.23-

Soit une augmentation de 4 762.04 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 1 522.41 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	1 000.00 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	522.41 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	2 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	200.00 Euros
- Autres réserves	:	55 000.00 Euros
- Report à nouveau	:	27 448.47 Euros
Situation nette	:	84 648.47 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENTE

